

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 08826 Numéro SIREN : 775 670 284 Nom ou dénomination : HSBC Continental Europe

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2023 sous le numéro de dépôt 17211



20230172112022

DATE DEPOT : 25/04/2023

N° DE DEPOT : 17211

N° GESTION : 1954B08826

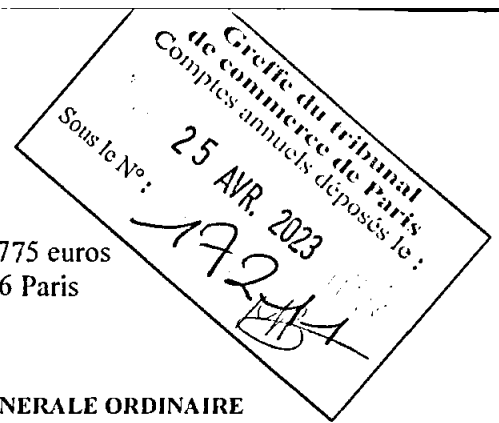
N° SIREN : 775670284

DENOMINATION : HSBC Continental Europe

ADRESSE : 38 avenue Kléber 75116 Paris

MILLESIME : 2022

HSBC Continental Europe
Société anonyme au capital de 1 062 332 775 euros
Siège social : 38 avenue Kléber – 75116 Paris
SIREN 775 670 284 RCS Paris



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 23 MARS 2023**

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent, approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un résultat net comptable de 275 131 816,00 euros, approuve la proposition d'affectation de ce résultat faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice arrêté à	275 131 816,00 EUR
Augmenté du report à nouveau	732 468 136,27 EUR
Soit au total	1 007 599 952,27 EUR
Sera réparti de la manière suivante :	
Dotation à la réserve légale	13 756 590,80 EUR
Dotation du compte report à nouveau	993 843 361,47 EUR

Conformément aux prescriptions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

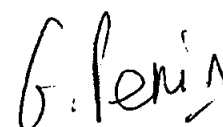
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que HSBC Bank plc Paris Branch n'a pas pris part au vote.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Extrait certifié conforme
Le Secrétaire

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43-47 Avenue de la Grande-Armée
75116 Paris

HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 avril 2023

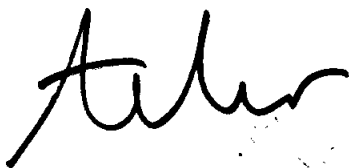
A qui de droit,

Dans le contexte exceptionnel du dysfonctionnement du guichet unique mis en place par l'INPI pour le dépôt des comptes, veuillez trouver ci-joint un exemplaire certifié conforme en date du 20 avril 2023 de nos rapports sur les comptes annuels et consolidés signés sous format électronique (signés en date du 22 février 2023) aux fins d'enregistrement de ces rapports directement auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris.

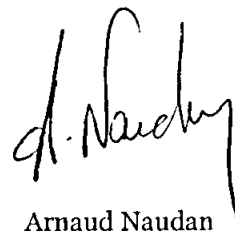
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO Paris



Agnès Husserr



Arnaud Naudan

HSBC Continental Europe

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Exemplaire certifié
conforme
le 20/4/2023



Exemplaire certifié
conforme le 20/04/2023

A. Naudy

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43-47 avenue de la Grande-Armée
75116 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour

l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation individuelle des crédits à la clientèle de la Banque d'entreprises

 Risque identifié	 Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC Continental Europe estime, à la date de clôture les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. Le contexte économique actuel marqué par la hausse de l'inflation, des prix d'énergie et des taux d'intérêt contribue à l'augmentation du degré d'incertitude de ces estimations. L'appréciation de l'existence d'un risque de non-recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque et sont soumises à un degré élevé d'incertitude, qui s'est accru dans le contexte économique actuel. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques. Compte tenu du caractère significatif des encours de crédits à la clientèle et de l'importance du jugement exercé par la direction dans l'estimation des provisions nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.	La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des estimations des dépréciations individuelles. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées. Ainsi les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits dont le processus de notation des contreparties, au classement en créances douteuses et à l'approbation de dépréciations individuelles. Nous avons procédé à une revue critique des contrôles permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles utilisés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori. Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du niveau de risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts. <i>Les dépréciations sur créances douteuses sur crédits à la clientèle non financière représentent un montant de 533 millions d'euros au 31 décembre 2022.</i> <i>Se référer aux notes 3 et 8 de l'annexe aux comptes annuels.</i>

Instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est fondée sur des données non observables

 Risque identifié	 Notre réponse
Dans le cadre de ses activités, HSBC Continental Europe détient des instruments financiers dérivés complexes. Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. L'évaluation de ces dérivés peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité. Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation de ces instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables constitue un point clé de l'audit des comptes annuels d'HSBC Continental Europe.	Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser ces instruments financiers, en particulier ceux relatifs à : ✓ La validation indépendante des modèles de valorisation ; ✓ La vérification indépendante des prix et des valorisations ; ✓ La détermination des principaux ajustements de juste valeur ; Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions dont la valorisation est basée sur des données non observables en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC Continental Europe. Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de de juste valeur afin d'en apprécier la pertinence. <i>Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés (incluant ceux dont la juste valeur est fondée sur des données non observables) représentent 77 669 millions d'euros à l'actif et 77 818 millions d'euros au passif (chiffres avant netting).</i> <i>Se référer aux notes 10 et 16 de l'annexe aux comptes annuels.</i>

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs liés aux pertes fiscales reportables

	Risque identifié		Notre réponse
	Au 31 décembre 2022, les impôts différés actifs nets s'élèvent à 742 millions d'euros dans les comptes annuels de HSBC Continental Europe, dont 664 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre de pertes fiscales reportables. La valorisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs résultant de ces pertes reportables dépendent principalement : - du résultat taxable que HBCE prévoit de générer dans le futur ; - de la législation fiscale française applicable à la reconnaissance et à l'utilisation des impôts différés actifs provenant des pertes fiscales reportables de HBCE en France. La valorisation et l'utilisation future des impôts différés actifs sur déficits reportables reposent sur des jugements importants de la part de la direction. Ces jugements portent principalement sur les projections des résultats fiscaux, la durée des pertes fiscales ainsi que les stratégies de planification fiscales disponibles et réalisables. Par conséquent, compte tenu de l'importance du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2022 et des estimations et jugements exercés par la direction pour la reconnaissance de ces impôts différés sur pertes fiscales reportables, nous avons considéré que ces derniers constituaient un point clé de l'audit des comptes de HSBC Continental Europe.		Nous avons réalisé les diligences suivantes afin de valider la recouvrabilité des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables : • Nous avons testé les contrôles en place autour du calcul et de la comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables ; • Nous avons revu, avec l'aide de nos fiscalistes, les hypothèses utilisées par la direction pour estimer la valeur recouvrable des impôts différés actifs estimée sur les déficits reportables à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont notamment consisté à : ○ Tester les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration, ○ Revoir et apprécier les estimations faites par la direction des projections de résultats fiscaux en réalisant une revue des différences temporelles et permanentes des années précédentes et prises en compte dans les projections futures, ○ Comparer les hypothèses utilisées par la direction pour estimer les résultats fiscaux futurs pour déterminer le montant des impôts différés actifs à reconnaître avec les hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie futurs utilisés dans les différents tests de dépréciation d'actifs. ○ Evaluer la conformité des hypothèses de la direction avec

les lois et règles fiscales en place et à venir.

- Nous avons testé la classification des impôts différés actifs en prenant en compte l'existence d'impôts différés passifs.
- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes annuels.

Se référer à la note 31 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-12 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 16^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des

comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 février 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO Paris

 **AGNES HUSHERR**
22-02-2023 | 23:41 CET

Agnès Hussherr

 **Amaud Naudan**
22-02-2023 | 23:42 CET

Amaud Naudan

Etats financiers sociaux

Etats financiers sociaux

	Page
Compte de résultat social	251
Bilan social	252
Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres	252
Faits significatifs de l'exercice 2022	253

Notes annexes aux comptes sociaux

1	Principes, règles et méthodes comptables	254
2	Créances sur les établissements de crédit	260
3	Crédits à la clientèle	260
4	Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement	261
5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	262
6	Immobilisations incorporelles	263
7	Immobilisations corporelles	263
8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque	264
9	Autres actifs	264
10	Comptes de régularisation actif	264
11	Opérations de trésorerie et interbancaires	265
12	Dépôts de la clientèle	265
13	Dettes représentées par un titre	265
14	Provisions	266
15	Autres passifs	266
16	Comptes de régularisation passif	266
17	Dettes subordonnées	267
18	Capital social	267
19	Capitaux propres	268
20	Pensions, plan de retraite	268
21	Hors bilan	269
22	Opérations sur instruments financiers à terme	270
23	Marge d'intérêts	271
24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable	271
25	Ventilation des commissions	272
26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	272
27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés	272
28	Ventilation des charges générales d'exploitation	272
29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	273
30	Résultats exceptionnels	273
31	Impôt sur les bénéfices	273
32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	274
33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs	275
34	Evénements postérieurs à la clôture	275
35	Autres informations	276
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	278
	Répartition et affectation des bénéfices	283

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	2 403	1 516
Intérêts et charges assimilées	23	(1 642)	(984)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		148	191
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(134)	(179)
Revenus des titres à revenu variable	24	44	43
Commissions (produits)	25	1 196	1 123
Commissions (charges)	25	(345)	(296)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	331	130
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	(70)	69
Autres produits d'exploitation bancaire		156	157
Autres charges d'exploitation bancaire		(38)	(98)
Produit net bancaire		2 050	1 672
Charges générales d'exploitation	28	(1 894)	(1 759)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		65	(35)
Résultat brut d'exploitation		221	(122)
Coût du risque	8	(67)	(35)
Résultat d'exploitation		154	(157)
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	(48)	(4)
Résultat courant avant impôt		106	(161)
Résultats exceptionnels	30	(118)	(1 916)
Impôts sur les bénéfices	31	288	488
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		—	—
Résultat net		275	(1 589)

Etats financiers sociaux

Bilan social

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux		42 159	38 413
Effets publics et valeurs assimilées ²	4	13 186	14 659
Créances sur les établissements de crédit ³	2	21 727	19 701
Opérations avec la clientèle ⁴	3	54 192	64 365
Obligations et autres titres à revenu fixe ²	4	3 787	4 506
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 737	1 036
Participations et autres titres détenus à long terme	5	76	66
Parts dans les entreprises liées	5	2 567	1 185
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	173	309
Immobilisations incorporelles	6	51	40
Immobilisations corporelles	7	60	63
Autres actifs	9	24 477	18 442
Comptes de régularisation	10	54 834	35 226
Total de l'actif		219 026	198 011
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	51 368	51 083
Engagements de garantie donnés	21	14 300	20 163
Engagements sur titres donnés		23 683	38 511

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Banques centrales et office des chèques postaux		13	22
Dettes envers les établissements de crédit ⁴	11	21 007	27 557
Opérations avec la clientèle ³	12	74 678	72 449
Dettes représentées par un titre	13	16 415	18 150
Autres passifs ²	15	44 652	39 264
Comptes de régularisation	16	49 260	31 500
Provisions	14	2 027	2 020
Dettes subordonnées	17	2 582	2 629
Capital souscrit	18	1 062	491
Primes d'émission	19	5 281	2 155
Réserves	19	1 041	1 041
Provisions réglementées	19	—	—
Report à nouveau ¹	19	733	2 322
Résultat de l'exercice	19	275	(1 589)
Acompte sur dividende	19	—	—
Total du passif		219 026	198 011
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	6 159	2 780
Engagements de garantie reçus	21	18 644	27 095
Engagements sur titres reçus		35 778	35 152

- 1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.
- 2 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.
- 3 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fond d'épargne de la Caisse des dépôts et Consignation en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 2 et Note 12.
- 4 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 3 et Note 11.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultats comptables		
– globaux	275	(1 589)
– par action (en euros) ¹	1	(16)
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2022) (après affectation du résultat pour 2021)		
– variation de l'écart de réévaluation	39	—
– variation des réserves et du report à nouveau	(1 589)	(906)
– affectation du résultat de l'exercice précédent	(1 589)	(906)
– répartition des bénéfices	—	—
– Ajustement du report à nouveau à l'ouverture ²	—	43
– variation de réévaluation et provisions réglementées	—	—
Variation de la situation nette globale	(1 550)	(863)
– par action (en euros) ¹	(7)	(9)
Dividende proposé		
– global	—	—
– par action (en euros) ¹	—	—

- 1 Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 212 466 555 pour 2022 et 98 231 196 pour 2021.

Faits significatifs de l'exercice 2022

Activité

Le produit net bancaire, à 2 050 millions EUR, s'inscrit en une augmentation de 378 millions par rapport à l'année 2021, dans un environnement de taux d'intérêt plus élevé en comparant avec l'année 2021.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 894 millions EUR, sont en augmentation de 135 millions EUR par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par des coûts significatives liées aux projets de transformation.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles, d'un montant de -65 millions EUR, sont en baisse de 100 millions EUR par rapport à l'année 2021. Cette baisse est principalement liée aux reprises des provisions en 2022 du passage en perte du fonds de commerce de la Banque Privée (EUR 72 millions).

Le coût du risque de crédit s'établit à 67 millions EUR contre 35 millions EUR l'année précédente. Cette augmentation reflète les provisions spécifiques et la détérioration des conditions économiques prévisionnelles entraînée par les pressions inflationnistes et la hausse des taux d'intérêt.

Les pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 48 millions EUR contre une perte de 4 millions EUR en 2021, principalement due à la perte en 2022 du fonds de commerce de la Banque Privée (EUR 72 millions).

Les pertes exceptionnelles, d'un montant de 118 millions EUR contre une perte exceptionnelle de 1916 millions EUR en 2021, sont principalement dues à la comptabilisation d'une provision en 2021 pour pertes sur contrat, associée à des dépréciations et aux coûts de vente suite à la signature de l'accord-cadre relatif à la cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France.

Le résultat net affiche un gain de 275 millions EUR contre une perte de 1 589 millions EUR en 2021.

Au 31 décembre 2022, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 219 milliards EUR contre 198 milliards EUR au 31 décembre 2021.

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC Continental Europe fait partie. HSBC Continental Europe, dont le siège social est à Paris, établit elle-même des comptes consolidés. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC Continental Europe applique les dispositions des articles ANC 2014-03. Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Le mali technique est affecté selon les modalités prévues à l'article 745-6 du règlement 2014-03 aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. Voir Note 6.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix d'acquisition et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition.

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix d'acquisition.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient historique ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC Continental Europe et chacune des sociétés concernées.

Notes annexes aux comptes sociaux

Comptabilisation des plus ou moins-values

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de :

- "Buy and sell back" et "sell and buy back"
- prêts / emprunts de titres garantis par des dépôts cash.

Conformément au changement volontaire de politique comptable mis en œuvre par HSBC Continental Europe en 2020, les opérations de pensions données et reçues sont présentées sur base nette.

Prêts et emprunts

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une Note allant de 1 à 3 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la Note 9 ; la Note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. En application de l'article 2221-8, 2231.3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit ("CDS"). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur la base de portefeuille ; les dépréciations sont évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Notes annexes aux comptes sociaux

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement ("CEL") et les Plans d'Epargne Logement ("PEL") sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC Continental Europe provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL / CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Paiement à base d'actions du Groupe HSBC

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc.

Le personnel de HSBC Continental Europe bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

(g) Positions de change

Les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *pro rata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées *pro rata temporis* ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* ("CDS") ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *pro rata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC Continental Europe sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée page 14 et les suivantes dans le rapport de gestion.

Notes annexes aux comptes sociaux

2 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation¹	21 727	19 701
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée ²	2 019	1 803
Netting titres reçus en pension livrée	19 413	25 072
Total avant netting	43 160	46 576
A vue	2 608	2 756
A terme	40 457	43 621
≤ 3 mois	36 053	40 212
> 3 mois et ≤ 1 an	942	653
> 1 an et ≤ 5 ans	3 461	2 752
> 5 ans	1	4
Créances rattachées	95	198
Total général	43 160	46 576
- dont :		
titres reçus en pension livrée	34 584	38 236
prêts subordonnés	40	40

3 Crédits à la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total	54 192	64 365
Netting titres reçus en pension livrée	1 077	5 817
Total avant netting	55 269	70 182
Créances commerciales	2 347	2 490
Comptes ordinaires débiteurs	2 170	2 763
Autres concours à la clientèle	50 752	64 929
Total	55 269	70 182
- dont :		
crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	20 460	22 790
titre reçus en pension livrée	3 490	13 650

Ventilation des encours par qualité

	31 décembre 2022			31 décembre 2021	
	Encours saine	Encours douteux	Dépréciation sur encours douteux	Total	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Crédits aux particuliers	17 535	172	(84)	17 623	18 449
Crédits à la clientèle financière	4 186	—	—	3 582	3 582
Crédits à la clientèle non financière	28 922	1 233	(533)	34 410	34 410
Titres reçus en pension livrée	3 490	—	—	3 490	13 650
Créances rattachées	125	4	—	129	91
Total	54 258	1 628	(617)	55 269	70 182
- dont :					
prêts subordonnés	—	—	—	—	—
créances douteuses non compromises brutes	1 276	1 007	—	1 276	1 007
créances douteuses compromises brutes	352	397	—	352	397
dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes	(370)	(318)	—	(370)	(318)
dépréciations sur créances douteuses compromises brutes	(247)	(281)	—	(247)	(281)

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
A vue	2 646	2 941
A terme	52 495	67 150
≤ 3 mois	6 552	16 759
> 3 mois et ≤ 1 an	7 280	10 357
> 1 an et ≤ 5 ans	23 549	24 783
> 5 ans	15 114	15 251
Créances rattachées	128	91
Total	55 269	70 182

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	15 300	17 415
- Titres de transaction	12 438	14 943
- Titres de placement	2 853	2 467
- Titres d'investissement	—	—
- Créances rattachées	9	5
- dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 114	2 756
Effets publics et valeurs assimilées après netting	13 186	14 659
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 787	4 506
Titres de transaction	513	1 047
- obligations et autres titres cotés	513	1 047
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	—	—
Titres de placement	2 793	2 880
- obligations cotées	2 722	2 773
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	71	107
Titres d'investissement	470	570
- obligations cotées	470	570
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	—	—
Créances rattachées	11	9
- dont :		
titres subordonnés	470	470
titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	6	6
Obligations et autres titres à revenu fixe après netting	3 787	4 506
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	1 737	1 036
Titres de transaction	1 718	997
- actions cotées	1 718	997
- actions et autres titres non cotés	—	—
Titres de placement	—	—
- actions cotées	—	—
- actions et autres titres non cotés	—	—
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	19	39
- TAP cotés	—	—
- TAP non cotés	19	39
Total	20 824	22 957

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	15 300	17 415
≤ 3 mois	1 118	1 245
> 3 mois et ≤ 1 an	298	1 392
> 1 an et ≤ 5 ans	5 735	4 973
> 5 ans	8 140	9 800
Créances rattachées	9	5
Total	15 300	17 415
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 787	4 506
≤ 3 mois	446	179
> 3 mois et ≤ 1 an	683	395
> 1 an et ≤ 5 ans	1 843	2 629
> 5 ans	804	1 294
Créances rattachées	11	9
Total	3 787	4 506

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
	€m	€m	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	2 853	2 730	2 467	2 490
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 793	2 618	2 880	2 873
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	19	27	39	45
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	5 665	5 375	5 386	5 408

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Notes annexes aux comptes sociaux

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2022		
	Avent provisions	Provisions Nettes de couverture	Plus-values/ moins-values nettes
	€m	€m	€m
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP	37	—	37
– effets publics et valeurs assimilées	28	—	28
– obligations et autres titres à revenu fixe	—	—	—
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	9	—	9
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP	342	22	320
– effets publics et valeurs assimilées	159	6	153
– obligations et autres titres à revenu fixe	181	14	167
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	2	2	—

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 8,5 millions EUR pour 2022 et à 76 millions EUR pour 2021.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2022 ou en 2021.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Valeur nette comptable €m	Valeur nette comptable €m
Titres de participation	40	34
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	40	34
– établissements de crédit	9	9
– autres	30	25
Autres titres détenus à long terme	36	32
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	36	32
– établissements de crédit	—	—
– autres	36	32
Parts dans les entreprises liées	2 567	1 185
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	2 567	1 185
– établissements de crédit	1 473	407
– autres	1 094	778
Créances rattachées	—	—
Total (y compris réévaluation légale de 1976)	2 643	1 251

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier (hors avances et créances rattachées)	1 521	1 557
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres / augmentations de capital	1 408	12
– cessions / réductions de capital	—	(48)
– incidence des différences de conversion	—	—
– autres mouvements / fusions	—	—
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	2 930	1 521
Dépréciations au 1er janvier	(270)	(118)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice	(18)	(153)
– reprises de dépréciations	1	1
– autres mouvements	—	—
– incidence des différences de conversion	—	—
Dépréciations au 31 décembre	(287)	(270)
Créances rattachées	—	—
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	2 643	1 251

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	531	532
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	12	(2)
– acquisitions d'immobilisations	5	8
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(79)	(7)
Valeurs brutes au 31 décembre	469	531
Amortissements au 1er janvier	491	490
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	45	50
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(118)	(49)
Amortissements au 31 décembre	418	491
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	51	40

(1) principalement lié au passage en perte en 2022 du fonds de commerce de la Banque Privée, intégralement déprécié sur les exercices antérieurs.

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art. 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art. 745-7).

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
	€m	€m	€m	€m
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	4,3	—	0,2	4,1
Immobilisations financières ¹	0,2	—	—	0,2
Total	4,5	—	—	4,3

¹ Inclus au sein de la Note 4 et Note 5.

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	799	764
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	1	—
– acquisitions d'immobilisations	14	46
– cessions d'immobilisations et autres mouvements ¹	(196)	(11)
Valeurs brutes au 31 décembre	618	799
Amortissements au 1er janvier	736	685
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	39	85
– transferts et autres mouvements	(18)	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(199)	(34)
Amortissements au 31 décembre	558	736
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	60	63

¹ Principalement lié à la mise au rebut d'immobilisations (170 millions EUR) totalement amorties.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Terrains et constructions d'exploitation	12	34
Terrains et constructions hors exploitation	—	1
Autres immobilisations corporelles	48	28
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	60	63

Notes annexes aux comptes sociaux

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Immobilisation en cours	3	1
Valeurs brutes ¹	586	780
Amortissements	(414)	(472)
Créances rattachées	(2)	—
Total	173	309

1 Principaux biens en stock en 2022 : routier pour 214 millions EUR, BTP pour 75 millions EUR et bureautique informatique pour 110 millions EUR.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 196 millions EUR (334 millions EUR en 2021) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 24 millions EUR (30 millions EUR en 2021).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre 2022
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	600	337	(47)	(286)	(5)	599
Dépréciations sur titres	—	—	—	—	—	—
Provisions pour engagements par signature	24	12	—	(30)	(2)	5
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	624	349	(47)	(316)	(7)	604

Coût du risque

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux)	(55)	(60)
– risques de contrepartie sur titres	—	—
– engagements par signature	(15)	15
– récupération sur créances amorties	2	9
Total coût du risque	(67)	(35)
– dont pertes :		
non couvertes sur créances douteuses	(6)	(32)
non couvertes sur engagements par signature	—	—
couvertes par des provisions	(51)	(60)

9 Autres actifs

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total	24 477	18 442
Netting du collatéral associé aux dérivés	6 327	1 228
Total après netting	30 804	19 670
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	604	365
débiteurs divers et autres comptes d'actif	30 200	19 305

En 2022 le montant du netting du collatéral associé aux dérivés était 6 327 millions EUR.

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total	54 834	35 226
Netting des dérivés	24 699	6 575
Total après netting	79 533	41 801
– dont :		
comptes d'encaissement	196	91
autres comptes de régularisation	79 337	41 710

Dont valeur de marche des dérivées (avant netting): 77 669 millions EUR en 2022, contre 40 645 millions EUR en 2021.

En 2022 le montant du netting des dérivés était de 24 699 millions EUR.

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total	21 007	27 557
Netting titres donnés en pension livrée	19 412	25 072
Total avant netting	40 419	52 629
A vue	5 785	6 798
A terme	34 578	45 769
≤ 3 mois	9 436	31 751
> 3 mois et ≤ 1 an	4 142	325
> 1 an et ≤ 5 ans	19 750	13 693
> 5 ans	1 250	—
Dettes rattachées	56	62
Total	40 419	52 629
- dont : titres donnés en pension livrée	25 077	30 051

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	74 678	72 449
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	2 019	1 803
Netting titres donnés en pension livrée	1 078	5 817
Total avant netting	77 776	80 069
Dépôts à vue	43 758	46 763
Comptes à régime spécial à vue	9 157	8 265
Comptes à régime spécial à terme	691	708
Comptes à terme	20 064	14 747
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	73 670	70 483
Titres donnés en pension livrée	4 034	9 561
Dettes rattachées	72	25
Total des comptes créditeurs de la clientèle	77 776	80 069

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
A vue	52 914	55 027
A terme	24 790	25 017
≤ 3 mois	22 129	23 298
> 3 mois et ≤ 1 an	2 387	1 545
> 1 an et ≤ 5 ans	150	126
> 5 ans	124	48
Dettes rattachées	72	25
Total	77 776	80 069

13 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 240	5 746
Emprunts obligataires	12 948	12 234
Dettes rattachées	227	170
Total	16 415	18 150

Notes annexes aux comptes sociaux

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Dettes représentées par un titre	16 188	17 980
≤ 3 mois	1 812	2 330
> 3 mois et ≤ 1 an	1 293	1 855
> 1 an et ≤ 5 ans	6 405	6 388
> 5 ans	6 678	7 406
Dettes rattachées	227	170
Total	16 415	18 150

14 Provisions

	Encours au 1er janvier, 2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre 2021
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Provisions pour engagements par signature et litiges	43	25	(5)	(10)	—	53
Autres provisions	1 977	250	(232)	(15)	(6)	1 974
Total	2 020	275	(237)	(25)	(6)	2 027

Provision sur PEL / CEL

	31 décembre 2022				Encours au 31 décembre 2021
	PEL				€m
	≤ 4 ans	> 4 ans et ≤ 10 ans	> 10 ans	Total	CEL
	€m	€m	€m	€m	€m
Encours collectés	15	246	403	664	84
Encours de crédit	—	—	—	—	—
Provisions	—	—	(6)	(6)	—
Dotations / reprises nettes aux provisions	—	—	—	—	—

15 Autres passifs

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total après déduction des titres empruntés	44 652	39 264
Netting du collatéral associé aux dérivés ²	1 234	385
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 114	2 756
Total avant netting	48 000	42 405
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	413	1 072
Créditeurs divers et autres ¹	21 640	13 124
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	25 947	28 209
Total	48 000	42 405

1 Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2022 : 20 372 millions EUR, contre 12 324 millions EUR en 2021.

2 En 2022 le montant du netting du collatéral associé aux dérivés était de 1 234 millions EUR.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total	49 260	31 500
Netting des dérivés ²	29 793	7 418
Total après netting	79 053	38 918
– dont :		
comptes de décaissement	186	90
autres comptes de régularisation ¹	78 867	38 830

1 Dont valeur de marché des dérivés (avant netting) : 77 818 millions EUR en 2022 et 37 645 millions EUR en 2021.

2 En 2022 le montant du netting des dérivés était de 29 793 millions EUR.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Titres subordonnés remboursables	—	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	2 560	2 610
Dettes rattachées	5	2
Total	2 582	2 629

Emissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres subordonnés à durée indéterminée

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2022	31 décembre 2021
					€m	€m
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985		TMO - 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)					16	16

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2022	31 décembre 2021
					€m	€m
Emprunts subordonnés ¹	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260	260
Emprunts à durée indéterminée ²	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	300	300
	16.12.2019	Perpétuelle	Taux variable	EUR	250	250
	18.03.2022	Perpétuelle	Taux variable	EUR	250	—
Emprunts subordonnés ³	26.05.2017	26.05.2027	Taux variable	EUR	—	300
	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	300	300
	29.01.2019	29.01.2029	Taux variable	EUR	400	400
	27.07.2019	27.06.2029	Taux variable	EUR	100	100
	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	500	500
Dettes rattachées					5	2
Total (y compris dettes rattachées)					2 565	2 612

1 Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

2 Tier 1 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou "Additional Tier 1") est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La transformation en capital de ces titres est possible sous certaines conditions.

3 Tier 2 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

18 Capital social

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
(Actions de 5 euros de nominal)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
Au 1er janvier	98 231 196	491 156	98 231 196	491 156
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	114 235 347	571 177	—	—
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	212 466 543	1 062 333	98 231 196	491 156

Droits de vote

Au 31 décembre 2022, le total des droits de vote s'établit à 212 466 543.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Capital souscrit	1 062	491
Prime d'émission, fusion, etc.	5 281	2 155
Réserves	1 041	1 041
- réserve légale	38	38
- réserve des plus-values à long terme	407	406
- réserve de réévaluation	3	3
- réserve extraordinaire et autres	305	305
- réserve libre	290	294
- écart de réévaluation sur coût des services passés	—	(5)
Report à nouveau ¹	733	2 322
Acomptes sur dividende	—	—
Provisions réglementées	—	—
Résultat de la période	275	(1 589)
Capitaux propres	8 392	4 420

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

Variation des capitaux propres

	2022
	€m
Solde au 1er janvier	4 420
Résultat de la période	275
Emission liée aux options de souscription d'actions	3 126
Augmentation de capital	571
Acompte sur dividendes	—
Autres	—
Solde au 31 décembre	8 392

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1er janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Provision pour engagements sociaux	84	119

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2022, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2022, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2022	3,7	2,00	0,80	2,96
Au 31 décembre 2021	0,5	1,50	1,50	2,52

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	89	124
Juste valeur des actifs des régimes	(5)	(5)
Passif net comptabilisé	84	119

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2022	5	124	119
Coûts des services rendus	—	6	6
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	—	1	1
Effets de revalorisation	—	(35)	(35)
Prestations versées	—	(8)	(8)
Au 31 décembre 2022	5	89	84

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2022			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC
	€m	€m	€m	€m
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	5	5	—	—
– actions	—	—	—	—
– titres	4	4	—	—
– immobilier	—	—	—	—
– dérivés	—	—	—	—
– autres	1	1	—	—

21 Hors bilan

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	51 368	51 083
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 182	2 032
En faveur de la clientèle	49 185	49 051
– ouvertures de crédits confirmés	49 145	49 000
– acceptations à payer et divers	41	51
Engagements reçus	6 159	2 780
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	6 159	2 780
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	14 300	20 163
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	3 798	2 595
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	10 501	17 568
Engagements reçus	18 644	27 095
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	18 644	27 095

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2022
	€m
Créances données en garantie de covered bonds	5 700
Créances données en garantie 3G et TRICP	2 925
Créances données en garantie CCBM	9 802
Titres donnés en garantie	3 170
Total	21 597

Notes annexes aux comptes sociaux

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Juste valeur nette €md	Opérations de couverture ¹ €md	Opérations de marché ¹ €md	Total ¹ €md	Juste valeur nette €md	Opérations de couverture ¹ €md	Opérations de marché ¹ €md	Total ¹ €md
Opérations fermes	(14,6)	30	4 410	4 440	1,6	25	3 749	3 774
Opérations sur marchés organisés	—	—	65	65	—	—	50	50
– contrats de taux	—	—	50	50	—	—	41	41
– contrats de change	—	—	—	—	—	—	—	—
– indices et actions	—	—	15	15	—	—	9	9
Opérations de gré à gré	(14,6)	30	4 345	4 375	1,6	25	3 699	3 724
– futures de taux	—	—	542	542	—	—	326	326
– swaps de taux	(5,0)	30	2 999	3 029	2,1	25	2 663	2 688
– swaps de devises et swaps cambistes	(0,2)	—	71	71	(0,1)	—	96	96
– autres contrats à terme	(9,4)	—	733	733	(0,3)	—	614	614
Opérations conditionnelles	(0,2)	—	480	480	0,5	—	567	567
Opérations sur marchés organisés	—	—	88	88	—	—	78	78
Options de taux	—	—	—	—	—	—	1	1
Options de change	—	—	85	85	—	—	74	74
Autres options	—	—	3	3	—	—	3	3
Opérations de gré à gré	(0,2)	—	392	392	0,5	—	489	489
Caps et floors	(0,4)	—	133	133	(0,2)	—	214	214
Swaptions et options	0,2	—	259	259	0,7	—	275	275
– achetés	0,2	—	19	19	0,7	—	20	20
– vendus	—	—	239	239	—	—	255	255
Total des opérations sur instruments financiers à terme	(14,8)	30	4 890	4 920	2,2	25	4 316	4 341

1 Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2022 €md	31 décembre 2021 €md
Montant des notionnels		
Contrats de couverture individualisée ¹	14	18
Contrats de couverture globale ²	16	7
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 999	2 663
Opérations de marché en position isolée	—	—

1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.

2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	31 décembre 2022			Total €md
	≤ 1 an €md	> 1 an et ≤ 5 ans €md	> 5 ans €md	
Instruments financiers de :				
– devises	27	91	29	147
– taux	1 555	1 489	1 028	4 072
– autres	712	1	(12)	701
Total	2 294	1 581	1 045	4 920

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	12 382	12 616
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	11 529	12 429
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	852	187
B – Autres contrats	2 017	450
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	1 355	421
– contrats sur taux d'intérêts	109	164
– contrats sur devises	669	115
– contrats sur actions	484	132
– contrats de dérivés de crédit	2	2
– contrats sur produits de base	91	8
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	67	30
– contrats sur taux d'intérêts	–	–
– contrats sur devises	50	–
– contrats sur actions	–	29
Total des équivalents risques de crédit	14 399	13 066
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	4 621	3 190

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Equivalents risques avant compensation	147 087	78 082
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(131 943)	(63 779)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(744)	(1 237)
Equivalents risques après compensation	14 399	13 066

Hausse des équivalents risques de crédit liée à la mise en place de la méthodologie SA-CCR en juin 2021.

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	698	487
Clientèle	1 515	959
Obligations et autres titres à revenu fixe	189	70
Total	2 403	1 516
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	693	591
Clientèle	647	223
Dettes subordonnées	74	56
Obligations et autres titres à revenu fixe	228	113
Total	1 642	984

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	1	6
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	–	–
Parts dans les entreprises liées	43	37
Total	44	43

Notes annexes aux comptes sociaux

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Commissions		
Produits	1 196	1 123
Sur opérations avec les établissements de crédit	57	55
Sur opérations avec la clientèle	116	105
Sur opérations de change	2	2
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	180	166
Sur prestations de services pour compte de tiers	644	591
Sur engagements	160	167
Autres commissions	37	37
Charges	(345)	(296)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(41)	(47)
Relatives aux opérations sur titres	(91)	(82)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(1)	(3)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(163)	(123)
Sur engagements	(1)	(1)
Autres commissions	(48)	(40)
Total des commissions	851	827

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Résultats		
Titres de transaction	402	101
Opérations de change	252	174
Instruments financiers à terme	(323)	(145)
Total	331	130

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	(21)	19
Dépréciation :	(53)	(2)
- dotations	(63)	(2)
- reprises	10	-
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	4	48
Dépréciation :	-	4
- dotations	-	4
- reprises	-	-
Total¹	(70)	69

¹ Voir Note 4.

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(833)	(859)
Charges de retraite	(87)	(88)
Participation	-	-
Intéressement	(7)	-
Sous-total frais de personnel	(927)	(947)
Autres frais administratifs	(967)	(812)
Total des charges générales d'exploitation	(1 894)	(1 759)

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2022, la provision s'élève à 7.9 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles	(66)	—
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées	18	(4)
Total	(48)	(4)

30 Résultats exceptionnels

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Résultats exceptionnels		
Provisions pour pertes sur contrat ¹	(8)	(1 526)
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation ¹	(103)	(174)
Coûts de la vente ¹	(35)	(106)
Correction d'erreur ²	—	(110)
Autres	28	—
Total	(118)	(1 916)

¹ Pertes liées à la vente planifiée des activités de banque de détail. Voir "Fait significatifs de l'exercice 2022".

² Correction d'erreur suite à une sous-évaluation de la charge d'intérêt des émissions à taux structurés classifiées en tant que dettes représentées par un titre. L'impact est de 110 millions EUR à l'ouverture constaté en 2021 dont 34 millions EUR pour 2018, 47 millions EUR pour 2019 et 29 millions EUR pour 2020.

31 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Impôts courants		
A taux normal	5	29
A taux réduit	—	—
Impôts différés	282	458
Total	288	488

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

	2023	2022	2021
	%	%	%
Impôts courants	25,00	25,00	27,50
Taux réduit (imposition PVLT)	3,0	3,0	3,3
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSG	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2022	NA	25	25
ID taux normal si retournement en 2023	25	25	25
ID taux normal si retournement en 2024	25	25	25
ID taux normal si retournement en 2025	25	25	25
ID taux réduit si retournement en 2022	3	3	3
ID taux réduit si retournement en 2023	3	3	3
ID taux réduit si retournement en 2024	3	3	3
ID taux réduit si retournement en 2025	3	3	3

Les profits d'HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. Le principal taux d'impôt appliqué concerne la France. La Loi de Finance pour 2020 a revu la trajectoire de baisse progressive du taux de l'impôt sur les Sociétés ("IS") en France et confirmé l'entrée en vigueur du taux de 25 % au titre de l'exercice 2022. Le taux d'IS applicable en 2021 était de 27,5 %. La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS. En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition en 2022 est de 25,83 % (2021 : 28,41 %). Les autres filiales ou succursales étrangères calculent leur impôt au taux applicable dans leur pays respectif.

Notes annexes aux comptes sociaux

Impôt courant

Le compte de résultat affiche un produit d'impôt courant de 5 millions EUR en 2022 (2021: 29 millions EUR). Cette variation s'explique par l'effet de la subvention représentative du profit d'intégration fiscale rétrocedé par HSBC Bank Plc Paris Branch (tête de l'intégration fiscale depuis 2001) qui atteint 44 millions EUR en 2022, et la charge d'impôt reportée par les succursales d'HBCE de 40 millions EUR (2021 : 26 millions EUR).

Impôt différé

L'exercice 2022 se solde par un profit d'impôts différés de 282 millions EUR (2021: EUR 458 million). Le profit enregistré s'explique par la comptabilisation d'actifs d'impôts différés nets dans le groupe d'intégration fiscale français à la suite du jugement par le management concluant au caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés.

Au 31 décembre 2022, le groupe fiscal français affichait un actif d'impôt différé net de 742 millions EUR (2021 : 458 millions EUR) dont 664 millions d'euros (2021 : 350 millions EUR) au titre de pertes fiscales reportables, et 78 millions EUR au titre de différences temporaires. Les pertes du groupe fiscal français ont été principalement générées par les activités de banque de détail en France. Au 31 décembre 2021, un impôt différé actif de 241 million EUR n'avait pas été reconnu dès lors que le management avait considéré qu'il n'existait pas d'indications convaincantes suffisantes permettant de conclure à la disponibilité de bénéfices imposables futurs pour justifier d'une reconnaissance au-delà du montant de 350 millions EUR qui avait été reconnu. Depuis la signature en 2021 de l'Accord-cadre pour la vente de l'activité de banque de détail en France, cette activité est exclue de notre analyse des impôts différés, tant pour les résultats fiscaux passés que pour ceux à venir.

En 2022, le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Il en a résulté la reconnaissance d'un impôt différé actif de 326 millions EUR relatifs aux déficits fiscaux reportables en France. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 à 13 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Le groupe fiscal français n'a pas d'impôt différé non reconnu au 31 décembre 2022 (2021 : 241 millions EUR de valeur fiscale, 933 millions EUR brut).

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et gestion des litiges" aux pages 161 à 163 du Document d'enregistrement universel 2022, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2022.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a ensuite été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority ("FCA") en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, "FRB"), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du UK Financial Services and Market Act, et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

La "Personne qualifiée" a terminé sa mission dans le courant du second trimestre 2021 et la FCA a décidé que la poursuite de la mission de la "Personne qualifiée" n'était plus nécessaire. De son côté, le "Consultant Indépendant" a également terminé sa mission et, en août 2022 la FRB a mis un terme à son ordonnance.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux Etats-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des Etats-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs dont les pertes résultant des litiges Madoff liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE, (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces, visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non spécifié. Ces procédures sont en instance devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites").

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, ont mené des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("European Interbank Offered Rate") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende.

HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE. En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, à la suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. En janvier 2023, le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal de septembre 2019 a été rejeté par la Cour de Justice de l'UE, qui a confirmé les conclusions de la Commission sur la responsabilité de HSBC. Le recours distinct introduit par HSBC contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission est toujours en cours d'instance devant le Tribunal de l'UE.

33 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers sociaux au 31 décembre 2022.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Notes annexes aux comptes sociaux

35 Autres informations

35.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 - Filiales (+ 50 %)												
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	504	100	113 239	—	—	—	57 707	(580)	—
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	110 161	100	39 236	39 236	1 566 266	—	40 233	15 599	—
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 866	100	60 384	9 813	—	—	-	14	—
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 571	100	16 262	9 186	—	—	-	(6)	—
HSBC Epargne Entreprise (France), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Epargne salariale	31 000	(12 504)	100	30 148	23 839	—	—	5 471	(5 168)	—
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	46 180	94	134 546	134 546	1 904	—	185 977	20 890	18 381
HSBC Services (France) (ex – HSBC Securities) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 242	505	100	36 877	2 925	—	—	—	(26)	—
Valeurs Mobilières Elysées (ex – Nobel), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	7 717	100	67 757	51 202	—	—	—	493	—
HSBC Leasing (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	206 070	100	281 756	281 756	20 812	—	—	2 570	—
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de participa- tions	11 987	14 280	100	25 201	35 269	—	—	—	(239)	—
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	3 354	100	44 478	39 383	—	—	1 959	1 533	12 971
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa- bilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 315	—	100	11 275	11 275	—	—	179	138	—
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	60 659	81	37 190	37 190	—	—	100 580	6 309	7 179
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa- bilité limitée de droit anglais	Holding d'investisse- ment	5 629	-	100	4 775	4 775	—	—	—	—	—
HSBC Assurances Vie (France), Immeuble Coeur Défense – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000	717 474	100	—	—	—	—	1 508 969	73 267	—
HSBC Bank Malta p.l.c. 116 Archbishop Street Valletta VLT 1444	Limited company (SA)		108 092	381 640	70	203 875	203 875	—	3 591	17 062	7 195	—

34.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2021(suite)

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continent al Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
8 – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales												
a) Filiales françaises (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) Filiales étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 – Participations												
a) Participations françaises (ensemble)	—		—	—	—	4	—	—	—	—	—	—
b) Participations étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

35.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2022	
	Filiales €m	Autres entreprises liées €m
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	–	2 780
Créances sur les établissements de crédit	2 045	3 134
Opérations avec la clientèle	77	–
Obligations et autres titres à revenu fixe	–	5
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	5 050	11 489
Opérations avec la clientèle	206	54
Dettes représentées par un titre	–	–
Autres passifs	–	2 422
Dettes subordonnées	–	2 560
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	1 547	–
Engagements de garantie donnés	–	234
Engagements sur titres donnés	–	–